

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jonathan Tessier

<https://www.cadre21.org/membres/1bb495f5e61ec4eec7fc3908>

Date d'obtention : 2024-02-16 19:56:32

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Accueillir le ou la jeune (approche bienveillante)
Analyser la situation en suivant le protocole
Statuer à propos de l'acte - impulsif ou malveillant
Agir selon les mesures inscrites au protocole

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

De préserver, en tout temps, l'intégrité physique et psychologique de la victime. L'application du protocole permet justement de la protéger et de s'en assurer tout au long du processus.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'accueil de la victime. Celui-ci doit être à la fois bienveillant et professionnel pour être en mesure d'obtenir et de colliger l'information le plus précisément possible. Faire preuve aussi d'une grande écoute et d'éviter de "guider verbalement" la victime lorsqu'elle rassemble ses idées pour ne pas donner un éventuel biais à son entretien.